

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 »	7 » 39 »	9 » 22 »	9 » 41 »	—	—	11 » 7 »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivé à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 6 Janvier.

L'œuvre des démolisseurs du passé n'est-elle pas achevée, et celle des constructeurs de l'avenir ne peut-elle pas commencer enfin ?

Telle est la question que pose la *Liberté*.

Au début de l'année qui s'ouvre, aux premiers jours de l'existence du nouveau ministère, la *Liberté* soumet cette question grave à ceux qui ont pris le fardeau du pouvoir.

Veulent-ils s'acharner à une politique de démolition ? Veulent-ils, au contraire, inaugurer une politique de reconstitution ?

Là est le problème considérable que leur posent les circonstances et les intérêts supérieurs de la France.

Sauront-ils le comprendre ? Sauront-ils le résoudre ?

Ils sont en face de deux partis : celui des destructeurs, celui des organisateurs.

Les premiers sont tous ces révolutionnaires stériles qui ne vivent que d'agitation et de bruit, et poussent tous les pouvoirs sur la pente des violences qui conduit fatalement à l'abîme.

Les seconds sont les esprits sérieux qui, animés des idées de progrès universel et de sage liberté, bases essentielles de la démocratie, demandent qu'on fonde enfin quelque chose de stable et de rationnel, utile au peuple et favorable au pays.

Vers qui se tournera le gouvernement ? A laquelle de ces deux influences cédera-t-il désormais ?

Nous souhaitons vivement que ses efforts soient dirigés vers une œuvre d'organisation, et nous espérons que nos vœux ne seront pas trompés.

INFORMATIONS

On lit dans le Temps :

En présence de la persistance de certains journaux à prétendre que des séries de démissions ont été offertes par un certain nombre de nos représentants à l'étranger, à la suite de l'avènement du nouveau ministère, nous avons le devoir d'opposer la dénégation la plus formelle à ces assertions.

Nous pouvons garantir de la façon la plus caractéristique que la seule démission qui ait été donnée est celle de M. de Saint-Vallier, et l'on sait pour quelles raisons, d'un caractère tout personnel, elle a été donnée.

Quant à MM. Fournier, le comte Duchatel, l'amiral Pothuau, le général Chanzy et Teisserenc de Bort qu'on prétendait s'être démis de leurs fonctions, nous pouvons garantir que pour chacun d'eux la nouvelle est absolument inexacte.

A l'occasion de la réception du corps diplomatique qui a eu lieu à l'Élysée, M. de Freycinet, le nouveau ministre des affaires étrangères, a eu sa première entrevue officielle avec les représentants des puissances accrédités à Paris. Cette entrevue a eu un caractère particulièrement remarquable de

cordialité et de sympathie réciproques.

Tous les représentants des puissances sans exception assistaient à cette réception. Suivant l'usage, ils s'étaient formés en demi-cercle, les ambassadeurs occupant la droite, puis les ministres plénipotentiaires, et enfin les chargés d'affaires. Dans chaque catégorie, les diplomates étaient rangés par ordre d'ancienneté.

Ainsi Mgr Czacki, nonce du pape, tenait la tête des ambassadeurs, puis venaient dans l'ordre lord Lyons, le prince Orloff, le prince de Hohenzollern, le comte de Beust, etc.

M. le président de la République, assisté du nouveau président du conseil et ministre des affaires étrangères, ainsi que des autres ministres, a parcouru tout le front du demi-cercle, échangeant avec chaque représentant des paroles de cordialité et de sympathie.

Le nouveau ministre des affaires étrangères a reçu à cette occasion un accueil des plus empressés et des sympathiques de la part de tous les représentants desquels — comme on le sait déjà — il est connu personnellement depuis longtemps et qui tous l'ont vivement félicité de son arrivée au ministère des affaires étrangères.

Un incident important a marqué d'une manière particulière cette réception.

Lorsque M. de Freycinet, passant successivement devant chaque ambassadeur, s'est trouvé en présence du représentant de l'Allemagne, M. le prince de Hohenzollern, lui prenant les mains affectueusement et d'une manière empressée, lui a adressé quelques paroles, dites assez haut pour avoir été entendues distinctement de tous ses voisins.

Après avoir félicité l'honorable président du conseil, M. le prince de Hohenzollern lui a dit qu'il venait de recevoir du prince de Bismarck une dépêche l'invitant à transmettre à M. de Freycinet ses félicitations personnelles et à lui dire que, quoiqu'il regrettât le départ de M. de Saint-Vallier, qui était en très-bons rapports avec le gouvernement allemand, il était très-désireux de maintenir les relations amicales et pacifiques qui existent entre les deux pays. Le prince de Bismarck ajoute qu'il espère que M. de Freycinet vaudra contribuer de son côté au maintien de ces excellentes relations.

M. le prince de Hohenzollern a ajouté qu'il était particulièrement heureux d'avoir été choisi pour être l'interprète des sentiments de M. de Bismarck auprès de M. de Freycinet et qu'il se réjouissait surtout de ce que l'avènement de M. de Freycinet au ministère des affaires étrangères lui permit de consolider en les rendant plus suivis les rapports d'amitié qui l'unissaient à lui, et qui unissent également leurs familles.

M. de Freycinet a remercié vivement M. le prince de Hohenzollern des paroles qu'il avait été chargé de lui transmettre et de celles qu'il lui avait adressées personnellement. Il a prié M. le prince de Hohenzollern de faire savoir au prince de Bismarck son vif et sincère désir de maintenir les rapports amicaux et pacifiques qui lient la France à l'Allemagne, et il s'est félicité d'avoir pour intermédiaire en pareille occasion M. le prince de Hohenzollern avec lequel il sera heureux de resserrer les relations amicales qui existent entre eux et leurs familles depuis longtemps.

Le conseil des ministres prendra prochainement une décision au sujet de la déclaration qui doit être faite aux Chambres, à la rentrée. Il est possible que le conseil soit d'avis de résumer, dans un message présidentiel, les principaux points de la politique qu'entend suivre le gouvernement.

Comme don de joyeux avènement du ministère Freycinet, un décret de 300 grâces va être soumis à la signature du Président de la République et paraîtra dans les premiers jours de janvier.

Quelques-uns des hommes politiques de la

Commune contre lesquels MM. Leroyer, Waddington et Léon Say avaient toujours opposé une fin de non-recevoir absolue, seraient compris dans ce mouvement.

Ce décret ira probablement trouver à Genève et à Londres les hommes politiques, anciens journalistes ou anciens députés, qui ont siégé à l'Hôtel-de-Ville comme membres de la Commune. Si nous en croyons un article du *Mot d'Ordre*, qui a paru avec les initiales dont chacun a depuis longtemps percé le mystère, ils accepteront la grâce sans l'amnistie et reviendront tous à Paris.

Deux rencontres à l'épée ont eu lieu, à deux jours d'intervalle, entre M. Humbert et M. Mayer, rédacteur de la *Lanterne*.

Dans la deuxième rencontre, M. Mayer a été blessé à la cuisse et M. Humbert a été assez gravement atteint en haut de la poitrine, vers l'épaule.

Les dépêches de l'Afghanistan annoncent que le général Goub a fait sa jonction avec le général Roberts et elles annoncent, de plus, que les communications de la garnison de Caboul avec l'Inde sont rétablies. Tout danger immédiat a donc disparu, de ce côté, pour l'armée d'occupation.

La liberté de la charité est attaquée par certains préfets. M. Spuller, préfet d'Amiens, a approuvé la revendication faite par le bureau de bienfaisance de cette ville des sommes versées à un comité libre.

Le *Mémorial d'Amiens*, un des principaux journaux du département de la Somme, dit à ce sujet que les députés et sénateurs conservateurs du département ont résolu de se concerter, afin d'adresser une lettre de protestation au ministre de l'intérieur. Ces députés et sénateurs seraient d'ores et déjà décidés à porter l'incident à la tribune sous forme d'interpellation.

On nous affirme en outre, ajoute le *Mémorial*, que si le *Figaro*, lui aussi, a cru devoir brusquement, le huitième jour, clore sa souscription, alors qu'elle donnait des résultats de plus en plus satisfaisants, c'est qu'il avait appris indirectement que le préfet avait l'intention de soulever un incident identique à celui d'Amiens.

Ce qui s'est passé à Amiens s'est produit également à Charleville, à Douai et à Carentan.

Le *Mémorial d'Amiens*, l'*Echo* de la Somme et M. Souëff, président du comité libre constitué pour distribuer les souscriptions encaissées par ces deux journaux au profit des pauvres, ont été invités, par ministère d'huissier, à verser, conformément à la loi, le montant de leur souscription dans la caisse du bureau de bienfaisance.

Ces deux journaux et M. Souëff ont protesté, par un acte extra-judiciaire adressé à M. le maire d'Amiens, contre la réclamation du bureau de bienfaisance et déclaré qu'ils ne croyaient pas devoir verser les souscriptions encaissées par eux.

En réponse à ce détestable procédé, qui est dû à M. Spuller, préfet de la Somme, nous sommes heureux de reproduire une lettre très digne de M. le Préfet de la Haute-Garonne.

Voilà, dit le *National*, de l'administration bien entendue, sage, libérale, tolérante, n'offrant rien de comparable avec les tracasseries autoritaires du préfet de la Somme.

Toulouse, 31 décembre.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro du 31 décembre, vous me prêtez l'intention d'entraver la distribution des sommes recueillies en faveur des indigents par le journal les *Nouvelles*. Depuis quinze jours que le journal les *Nouvelles* a ouvert sa souscription, je n'ai rien fait qui puisse justifier l'hypothèse que vous émettez, et j'ajoute qu'il ne m'est jamais venu à la pensée d'apporter aucune entrave à cette souscription. J'estime, en effet, que la plus grande liberté doit être laissée à toutes les œuvres de bienfaisance; les pauvres ne peuvent qu'en profiter.

Je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, et d'agréer, M. le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

H. MERLIN.

On lit dans le National :

Les souffrances qu'on hiver exceptionnel a infligées à nos populations contiennent un enseignement qui, nous l'espérons bien, ne sera point perdu pour les pouvoirs publics, non plus que pour les administrations municipales. Les derniers événements sont venus nous démontrer, entre autres choses, l'insuffisance lamentable de notre organisation en matière d'assistance.

A Paris même, où pourtant les ressources abondent, les hôpitaux se sont trouvés encombrés et n'ont pu que très-difficilement admettre tout les malades. Ça été bien pis en province, et surtout dans les campagnes. Le froid a occasionné de nombreuses maladies et a amené, en certains endroits, une recrudescence de la fièvre typhoïde. La plupart du temps, et par suite de l'absence de tout service régulier, les malades sont demeurés plusieurs jours sans recevoir les soins que réclamait leur état.

Les fourneaux économiques constituent une des manières les plus pratiques de venir en aide aux indigents. Mais combien y a-t-il de communes en France qui possèdent des établissements de cette nature ? Plusieurs villes en ont fondé récemment ; il est à souhaiter qu'elles ne laissent subsister pour parer à toutes les éventualités, et que leur exemple soit suivi partout. Il n'est pas possible qu'à notre époque, les gens que les intempéries condamnent à l'inaction soient, comme autrefois, exposés à mourir de faim, eux et leurs enfants.

Quant à l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, voilà près d'un demi-siècle qu'on en parle sans qu'il ait été encore rien fait de décisif. Si jamais question fut urgente, c'est bien celle-là, et, en s'occupant de la résoudre, la Chambre des députés ferait apprécier le gouvernement de la République mieux que ne le font les discussions irritantes et stériles, pour lesquelles la masse de la nation professe la plus profonde indifférence.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Sur la proposition du Préfet, la commission départementale a approuvé la répartition d'une

somme de 2,520 fr. entre les communes du département qui ont organisé des ateliers de charité.

Un nouveau secours de 22,500 francs vient d'être accordé par le gouvernement au département du Lot.

Cette deuxième somme, jointe à la première qui était de 8,000, élève à 30,500 fr. l'allocation en faveur du Lot, prélevée sur le crédit de 5,000,000 votés par les Chambres.

Un décret rendu conformément aux conclusions d'un rapport du ministre de l'instruction publique, supprime la 4^e catégorie des Lycées.

Les Lycées de Cahors, d'Albi, d'Auch, de Rodez, de Montauban et de Tarbes, sont au nombre de ceux qui passent dans la 3^e catégorie.

COMMISSIONS D'EXPERTISE POUR LA LIVRAISON DES TABACS.

Magasin de Cahors.

1^{re} Commission.

MM. Debons, de Cajarc, expert titulaire.
Mispoulet, de Loupiac, id.
Guilhou, de Cahors, id.
Logard, de Grézels, suppléant.

2^e Commission.

MM. Vincens, de Labastide-Marnhac, expert-titulaire.
Davidou, maire de Souillagnet, expert-titulaire.
Delsol, de Crayssac, expert titulaire.
Dèvés, Paul, de St-Médard, suppléant.

Magasin de Souillac.

MM. Gary, de Souillac, expert titulaire.
Cobaynes, 2^e né, de Cahors, expert titulaire.
Logard, maire de Salviac, expert titulaire.
Léry, de Souillac, suppléant.

Loterie

DNS COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE CAHORS.

Dons offerts, (suite).

- M. Bénâtre : une gravure d'après Rubens.
- M. Cohen, ingénieur en chef des ponts et chaussées : deux volumes dont un Elzévir, dans une jolie reliure d'amateur, maroquin du Levant.
- C. deuxième don : deux plaques faïence décorées.
- M. Alexandre Lépine : une canne, verre multicolore.
- M. Nouyrit, cloutier : Un caracot, chemise toile.
- M^{lle} Baudel : un tapis.
- M^e V^e Lepetit : 4 vases décorés.
- M. Buffant, tapissier : Un batabie.
- M. Olié : Bottines d'enfant.
- M. Soulaéroix : un soufflet.
- M. Brondel : quatre bouteilles liqueur.
- M. Ruffin : Un irrigateur.
- M. Olié dit Beuregard : table de nuit dessus marbre.
- M. Mignot : devant d'autel, un foulard, dix mètres calicot.
- M. Conquet, avenue de la gare : un fût vin blanc.
- M. Farges : rue Valentré, un fût vin rouge.
- M. David : une paire chandeliers panorama.
- M. Bouzerand Victor : une paire vases.
- M. Fournié Cadet : Bougies à trous.
- M. Delsol : une lampe.
- MM. Delpuch et Pasquet, négociants : deux caisses de douze bouteilles, vins fins assortis.
- M. Calendrié, marchand de fer : une coquille.
- MM. Montagne et Bach, négociants : une caisse de vingt bouteilles vin vieux.
- M. Gagnayre, à Labarre : Une boîte conserve sardines.
- M. Clary, pépiniériste : 25 arbres fruitiers.
- Un républicain radical : un habillement drap, complet pour homme.
- M. Breil Benjamin : une chaufferette.
- M. Castanet, lithographe : 7 dons divers.
- X. : bongies, poudre lazarine, café, chicorée, moka, alpin, dragées, chocolat, amidon, boîte sardines, réglisse, trois paires sandales, un pain de sucre, chocolat Menier, café, poisson saumure des mers arctiques.
- M. Calmon père, ornementiste : deux médailles.
- MM^{lles} Yvonne et Berthe : une boîte écriin contenant un convert et un couteau ruoltz.
- Café de Bordeaux : une bouteille old jamaïca rhum et tomsk kingtown.

TIRAGE AU SORT.

Itinéraire pour l'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens des divers cantons du département.

Arrondissement de Cahors.

Le lundi 19 janvier 1880, à onze heures

très-précises du matin, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry ;

Le mardi 20, à dix heures très-précises du matin, le canton de Montcaq, à la mairie de Montcaq ;

Le mercredi 21, à onze heures du matin, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque ;

Le jeudi 22, à dix heures du matin, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne ;

Le vendredi 23, à la même heure, le canton de Cahors (Nord), à la mairie de Cahors ;

Le samedi 24, à la même heure, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque ;

Le lundi 26, à onze heures du matin, le canton de Castelnaud-Montratiér, à la mairie de Castelnaud-Montratiér ;

Le mardi 27, à dix heures du matin, le canton de Cahors (Sud), à la mairie de Cahors ;

Le mercredi 28, à midi précis, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès ;

Le jeudi 29, à dix heures très-précises du matin, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech ;

Le vendredi 30, à la même heure, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals ;

Le samedi 31, à la même heure, le canton de Catus, à la mairie de Catus.

Arrondissement de Figeac.

Le lundi 19 janvier 1880, à une heure très-précise du soir, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc ;

Le mardi 20, à la même heure, le canton de Livernon, au prétoire de Livernon ;

Le mercredi 21, à midi précis, le canton de Lacapelle-Marival, à la mairie de Lacapelle-Marival ;

Le jeudi 22, à une heure très-précise du soir, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré ;

Le vendredi 23, à midi précis, le canton de Bretenoux, à la mairie de Bretenoux ;

Le samedi 24, à une heure très-précise du soir, le canton de Latronquièrre, à la mairie de Latronquièrre ;

Le lundi 26, à deux heures du soir, le canton de Figeac (Est), à la mairie de Figeac ;

Le mardi 27, à la même heure, le canton de Figeac (Ouest), à la mairie de Figeac.

Arrondissement de Gourdon.

Le lundi 19 janvier 1880, à deux heures du soir, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac ;

Le mardi 20, à deux heures du soir, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain ;

Le mercredi 21, à une heure du soir, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac ;

Le jeudi 22, à une heure du soir, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon ;

Le vendredi 23, à la même heure, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac ;

Le samedi 24, à neuf heures du matin, le canton de Martel, à la mairie de Martel ;

Le lundi 26, à la même heure, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac ;

Le mercredi 28, à midi précis, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat ;

Le jeudi 29, à une heure du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat.

Le ministre de l'instruction publique a accordé un congé de trois jours aux instituteurs et aux institutrices publiques. Le congé a eu lieu jeudi, vendredi et samedi, 1, 2 et 3 janvier.

On écrit de Bordeaux :

L'administration de notre bureau de bienfaisance vient d'être remaniée avec autant de soin et de tact que notre commission des hospices. Certes, nous savons bien qu'on a pris à tâche partout à chasser les catholiques de l'administration des œuvres de charité publique, mais nous ne croyons pas qu'on ait osé, ailleurs qu'à Bordeaux, procéder à cette « épuration » avec un tel cynisme.

En effet, dans une ville de deux cent vingt mille âmes, dans laquelle on compte à peine cinq mille protestants et trois mille israélites, on a jugé convenable de donner pour administrateurs au bureau de bienfaisance quatre protestants, un israélite et seulement deux catholiques. Encore un de ces deux catholiques est-il M. Armand Lalonde, président de la chambre de commerce et conseiller municipal qui, en cette dernière qualité, a trouvé l'oc-

l'occasion de donner la mesure de ses sentiments en s'associant par son vote, à deux reprises différentes, aux mesures de proscription prises contre les Frères de nos écoles chrétiennes !

Les quatre protestants sont : MM. Brandenburg, le Maire qui préside aux enterrements civils et qui invite avec conviction M. Jules Ferry à « aller jusqu'au bout » ; M. Barckausen, — encore un nom tudesque — préfet de la Gironde, pendant quelque temps, après le quatre septembre, et actuellement conseiller municipal, pour la plus grande terreur des Frères et des Sœurs des écoles congréganistes ; enfin MM. Charle Couve et Jules Faure, honnêtes gens égarés dans cette galère et qui ne tarderont certainement pas à déplorer amèrement de s'y être embarqués.

Pour l'Israélite, c'est M. Alexandre Léon, candidat plusieurs fois malheureux, comme vous savez mais qui reparait sans cesse partout et sous toutes les formes, là surtout où son dévouement politique peut lui sembler susceptible d'un placement avantageux.

Je n'ai, je crois, nul besoin d'insister sur le degré de confiance et de sympathie qu'inspire aux conservateurs bordelais un bureau de bienfaisance ainsi composé. Mais je crois pouvoir vous annoncer qu'avec l'aide de la presse conservatrice locale la charité catholique est en train de s'organiser pour faire ses affaires elle-même. C'est de quoi j'aurai bientôt à vous entretenir.

On écrit de Toulouse :

Le nouveau bureau de bienfaisance est organisé. En voici la composition : MM. Ebelot, maire de Toulouse, Rozy, Rodière, Leygue et Ressayguier, conseillers municipaux ; Henri Courtois et Baqué. Sur sept membres du bureau de bienfaisance, on en a pris cinq dans le conseil municipal, alors que la loi n'en admet que trois, y compris le maire. Les deux membres du bureau pris hors du conseil, MM. Henri Courtois et Baqué, remplacent MM. Courtois de Vicosse et le colonel Desfaudais. La plus mauvaise impression a été produite, en ville, par la révocation de M. Courtois de Vicosse. Celle du colonel Desfaudais n'a pas été moins blâmée.

Tout le monde sait ici que M. Desfaudais, colonel en retraite, consacrait absolument tous ses loisirs au bureau de bienfaisance et aux pauvres. Son dévouement inaltérable faisait l'admiration générale. M. Desfaudais était pourtant libéral. Mais aujourd'hui cela ne suffit pas : il faut partout des jacobins. On l'a remplacé par M. Baqué, un des fondateurs du journal radical, la Réforme. Nous doutons fort que l'administration du bureau de bienfaisance et les pauvres de Toulouse aient beaucoup à gagner à ces bouleversements.

On écrit de Rodez :

« Un malheur est arrivé ces jours derniers au Mas-de-Ségala, commune de Vimenet. Le sieur Jean-Pierre Guibert était occupé, près de la fenêtre de sa cuisine, à examiner un fusil, dont le canon était imprudemment dirigé vers l'intérieur, lorsque, on ne sait comment, le coup est parti, et la charge est allée frapper à la tête la jeune fille du sieur Guibert, âgée de 17 ans, qui se tenait près du feu. Elle a expiré quelques minutes après.

» On devine sans peine quelle a été la douleur du pauvre père, auteur involontaire de ce funeste accident.

BULLETIN AGRICOLE

Rapport de M. Alazard.

Sur le Concours des Vignobles, lu à la séance de la Société agricole et industrielle du Lot, le 1^{er} Décembre 1879.

Messieurs,

Votre commission d'agriculture a l'honneur de vous faire part de son appréciation sur les vignobles qu'elle a parcourus et de venir soumettre à votre approbation son rapport sur ceux qui ont concouru pour les primes offertes par la Société agricole et industrielle du Lot, primes qu'elle distribue chaque année aux vigneronns les plus méritants.

Elle a la douleur de vous dire que partout où elle est passée, votre commission a vu des points d'attaque du phylloxéra tellement rapprochés et d'une telle intensité, qu'il pourrait se faire que, dans une période peu éloignée, ce ne fût qu'un foyer continu sur toutes les vignes du département.

Dans cet état de choses, Messieurs, la commission vous propose de continuer à encourager tous ceux qui, ayant souci de faire du vin, veulent par tous les moyens et recherches, soustraire la vigne à ce terrible insecte.

Le 22 septembre, elle visitait le vignoble de M. Bouyssi (Michel), propriétaire à Concois, situé sur le plateau de ce nom, dans un terrain calcaire, d'un seul tenant. Vers la partie basse nous avons rencontré une vieille vigne qui fut fort endommagée par la gelée de 1870, et cela à un tel point que beaucoup de ses voisins arrachèrent les leurs. M. Bouyssi ne suivit pas cet exemple, au contraire, les cépages gelés furent récépés et reconstitués par le rejeton le plus vigoureux et, au moment de notre visite, ces rejetons étaient devenus de belles souches, couvertes de magnifiques et beaux raisins.

Dans le milieu du vignoble, se trouvent trois mille plants de l'âge de six ans plantés en jouelle : deux rangées de vigne très-rapprochées, soutenues chacune par un fil de fer supporté par des piquets en bois et espacés de 8 mètres entre chaque jouelle, permettent de bien travailler la vigne avec la charrue, d'y obtenir d'autres récoltes et de lui donner une plus grande vigueur, par les racines qu'elle peut pousser plus en avant dans le sous-sol.

Ce mode de faire du vin, Messieurs, ne pouvant produire une qualité supérieure, n'aurait pu être recommandé au temps jadis ; mais aujourd'hui, dans l'espoir de conserver, si nous le pouvons, quelques cépages, jusqu'à ce que le fléau dévastateur soit arrêté, tout est à conseiller.

Près de l'habitation, se trouve une jeune vigne de quatre mille plants, âgée de six ans, soumise au pinçage complet.

Pour se rendre compte du pinçage, deux lignes de ceps ont été laissées intactes ; en comparant les raisins de ces deux lignes, avec ceux des deux autres qui avaient été pincées, le résultat du produit a été en faveur du pinçage. Cela s'explique, Messieurs, par les avantages suivants :

- 1^o De refluer la sève qui aurait développé le sarment au profit du raisin ;
- 2^o De tenir ce sarment droit, au lieu que s'il n'eût été pincé, sa longueur démesurée l'aurait laissé traîner sur le sol ;
- 3^o De développer au-dessus du raisin, les feuilles qui, en lui formant parasol, l'empêchent de griller. Seulement M. Bouyssi nous a paru généraliser par trop cette opération.

La commission lui a observé, ce qu'il a parfaitement compris, qu'il ne fallait pas pincer les pampres devant servir à asseoir la taille de l'année prochaine, ces pampres étant destinés à former un beau sarment qui pourra être rogné, quand il sera aoûté.

Les façons sont données à la charrue ; le sol est très-propre et l'ensemble du vignoble excellent ; belle vigueur, beaucoup de raisins et pas de traces évidentes du phylloxéra.

Le cellier est bien disposé ; la cuve vinaire s'emplit par dessus et de plein pied ; elle se trouve assez élevée dans la cave, pour qu'une barrique puisse être placée et maintenue sous le robinet.

Par la bonne tenue de son vignoble et par les améliorations qu'il cherche à y introduire avec savoir et intelligence, la commission vous propose de lui accorder la prime de la 2^e catégorie.

VIGNOBLE DE M. DELONCLE.

Le vignoble de M. Deloncle (Henri Justin-Antoine), situé à la Métairie-Haute, commune de St-Médard, fut visité le 8 octobre. Pour se faire une idée des grands travaux que ce vignoble a coûté de peines à son propriétaire, il faut remonter au jour de son acquisition.

La Métairie-Haute, située à 18 kilomètres de Cahors, à 8 kilomètres de la rivière du Lot et du chemin de fer de Cahors à Libos, fut achetée en 1861, par M. Deloncle pour le prix de 56,000 francs.

Les vignes vieilles, les friches qui forment aujourd'hui le vignoble, entraient en compte pour le prix de 25,000 francs. Le sol est montagneux, d'un calcaire pierreux ; la couche arable, de dix à vingt centimètres d'épaisseur, repose sur une roche ondulée et fendillée, mais très-propre à la culture

de la vigne.
Vingt hectares de vieilles vignes donnaient à peine 100 hectolitres de vin de médiocre qualité; des friches, des bois, pas de chemins dans la propriété, pas même de bétail dans les étables, telle était la situation primitive.

Les bâtiments rares, couverts de chaume, offraient l'image de la plus affreuse misère. Fallait-il rester dans cet état, comme l'avaient fait ses prédécesseurs? Evidemment, non; M. Deloncle n'ayant pas acheté cette propriété pour les imiter. Son but était la culture de la vigne, puisqu'il en avait reconnu le sol propice. Dès lors ils se met à l'œuvre; les friches, les bois sont défoncés et dix-huit hectares ne tardent pas à être couverts de beaux cépages; les vieilles vignes sont rigoureusement observées, les mauvais cépages greffés ou arrachés, remplacés parfois par provignage ou par des plants enracinés.

Des chemins en tous sens sont ménagés et contruits, pour assurer la facilité des transports de la récolte et celle des fumiers. Plus tard, les bâtiments ont été réparés; la toiture de chaume a fait place à celle de la tuile plate. Une grange, une écurie, des porcheries, des chais, des caves viennent former des constructions nouvelles, bien disposées, entourant une grande cour, dont l'ensemble offre un aspect des plus riants.

A la Métairie-Haute, les façons se donnent à la charrue; plusieurs hectares très en pente sont cultivés cependant à la tâche, tant par hectare, pour deux façons. Lorsque les années pluvieuses développent trop l'herbe, M. Deloncle en donne lui-même une troisième, aussi le sol est-il propre, bien tenu et les souches couvertes de raisins.

L'outillage viticole ne laisse rien à désirer: Six cuves vinaires, décuvent ensemble 250 barriques; huit foudres contenant 50 hectolitres chacun, deux fouloirs et un pressoir à vendange, six cuvettes pour la transporter, une pompe rotative (Morel et Broquet) montée sur brouette, avec tous ses accessoires, le constituent.

Le chai est bien disposé; sur son plancher une trappe correspond à chaque cuve, par où l'on fait passer la vendange afin de les remplir; elle y est transportée par des charrettes, au moyen de cuvettes, d'une contenance de 4 hectolitres chacune.

Le décuage se fait par la pompe rotative conduisant le vin à l'aide de tuyaux dans les foudres et barriques.

Par sa comptabilité bien tenue, le jury a pu, Messieurs, se rendre compte de la marche ascendante des revenus du vignoble. Dans les premières années, les chiffres n'atteignaient que la somme de 2,600 fr., mais en 1878 ils sont arrivés à la somme de 25,997 fr. 85 centimes. Ils suivraient encore cette progression, si le phylloxéra ne les arrêtait dans leur marche. Une partie du vignoble est encore improductive, notamment celle qui est plantée dans les parties basses, avec une espace entre chaque ligne de ceps de 2 mètres 50 centimètres de largeur, en vue de faire acquérir à la souche plus de vigueur. Les racines pouvant aller plus avant dans le sous sol et résister plus longtemps aux attaques incessantes du puceron font espérer encore beaucoup.

Ces beaux résultats, Messieurs, sont dus aux transports de terre dans les vieilles vignes, à l'enlèvement de gros tas de pierres qui existaient et dont le sol improductif alors, se trouve aujourd'hui couvert de beaux cépages et aux engrais de toute nature que M. Deloncle porte dans ses vignes.

Le sarment, au lieu d'être enfagoté pour être enlevé, est laissé sur le sol au moment de la taille, en le coupant avec le sécateur, à petits fragments. La plupart des engrais employés à la Métairie-Haute sont fournis par les animaux de la ferme: deux paires de bœufs, une paire de vaches, un fort cheval, six cochons, ont leur nourriture assurée par l'acquisition de plusieurs parcelles de prairies naturelles et de terres labourables, que vient de faire ce viticulteur prévoyant et infatigable.

Que M^{me} Deloncle reçoive nos éloges; digne compagne de son mari, elle a su par son activité et son labeur qui ne se sont jamais démentis, admirablement seconder l'œuvre entreprise.

Après avoir pu se rendre compte d'une manière exacte de tous ces faits, votre commission, Messieurs, vu les améliorations et les transformations de terres incultes converties en un grand vignoble très-bien tenu, vous propose d'attribuer à M. Justin Delon-

cle, prime de la 1^{re} catégorie.

Labéraudie, 1^{er} décembre 1879.

ALAZARD.

LA RÉCOLTE DES VINS

Voici quelques renseignements intéressants et inédits sur la récolte des vins et des cidres en 1879 et en 1878 :

La récolte des vins en 1879 n'a produit que 25,700,000 hectolitres. C'est une différence en moins de 23 millions sur la récolte de 1878 et de près de 30 millions sur la moyenne des dix dernières années.

Cette situation est due à des causes multiples. Le phylloxera et l'oïdium ont continué en 1879 leurs ravages. A cette influence persistante et progressive sont venues s'ajouter des perturbations atmosphériques particulièrement désavantageuses. Sur certains points, la température humide, qui n'a cessé de régner pendant l'été, a empêché le raisin de se former et de se développer; dans d'autres régions, épargnées par la pluie, les gelées survenues en septembre et en octobre ont desséché les grains et mis obstacle à leur maturité.

Les contrées les plus particulièrement éprouvées sont : la Bourgogne et la Champagne, où la récolte a été nulle ou relativement insignifiante; les deux Charentes, où le rendement atteint à peine le tiers de celui de l'année dernière; les départements du Centre, tels que le Cher, le Loir-et-Cher, le Loiret, l'Indre, l'Indre-et-Loire, la Vienne, l'Allier et la Nièvre, dont la production a baissé dans la même proportion.

Dans les départements de l'Est, la Meuse, la Moselle-et-Moselle, la récolte représente à peine le dixième des quantités obtenues en 1878. Le Midi a moins souffert. L'Aude, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales présentent même, sur le produit de 1878, des augmentations appréciables (environ 2 millions d'hectolitres en plus).

La superficie plantée en vignes a diminué de 54,512 hectares, chiffre qui porte à plus de 150,000 hectares les défrichements effectués depuis 1874.

Si défavorable que paraisse la situation de 1879, ce serait une erreur de croire qu'elle est sans précédent. De 1853 à 1856, sous l'influence de l'oïdium qui, pour la première fois, avait fait son apparition, la récolte des vins était descendue à 22, 21, 15 et même 10 millions d'hectolitres. En 1859 et 1861, elle n'a atteint que 29 millions.

Dès 1863, elle se relevait et se maintenait dans une moyenne de 50 à 60 millions, pour arriver en 1875 au chiffre jusqu'alors inconnu de 83 millions d'hectolitres.

Dans le cours de cette période de prospérité, on voit cependant quelques années telles que 1867 et 1873 descendre à 39 millions et 35 millions d'hectolitres. On peut donc considérer la situation de 1879 comme une situation passagère qu'un concours de circonstances exceptionnellement désavantageuses a pu seul produire.

Certains pays voisins plus favorisés cette année que la France lui expédient des vins qui, dans une certaine mesure, serviront à combler le déficit de la production nationale.

Les quantités de cidres fabriqués en 1879 sont inférieures de 4,197,000 hectolitres à celles de 1878, et de plus de 3 millions aux résultats de l'année moyenne. Cette situation résulte également des influences de la température.

En livrant à la publicité l'évaluation des récoltes dans chaque département, l'administration rappelle, comme elle l'a fait les années précédentes, que les chiffres fournis résultent de simples informations recueillies par ses agents et qu'elle ne peut dès lors en garantir la rigoureuse exactitude.

FOIRE DE CAHORS.

La foire de Cahors du 3 janvier a été belle. Beaucoup de bestiaux ont été amenés sur le champ de foire, on y comptait: 435 paires de bœufs, la plupart ont été vendus à des prix variant de 345 à 1,000 fr. la paire, suivant grosseur; les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus à 35 et 38 fr. les 50 kilog., poids

vif. — 1,200 moutons ou brebis vendus de 15 à 40 fr. la pièce; les gras, 55 à 65 c. le kilog., poids vif. — 280 petits cochons vendus de 8 à 65 fr. pièce; les gras, de 43 à 52 fr. les 50 kilog., poids vif. — 24 chevaux, 10 mulets, 4 anes.

Il s'est fait beaucoup d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

Marché aux grains. — 515 hect. de blé mis en vente. 403 hect. vendus à une moyenne de 28 fr. 75 c. l'hect. Hausse sur le précédent marché: 1 fr. 40 c. par hect.

355 hect. de maïs mis en vente. 305 hect. vendus à une moyenne de 17 fr. 10 c. l'hect. Hausse sur le précédent marché: 85 c. par hectolitre.

Le vol d'un porte-monnaie renfermant la somme de 35 francs, a été commis au préjudice de la nommée Célestine Monville. Son mari est homme d'équipe à la gare de Castelfranc.

DERNIÈRES NOUVELLES

M. Léon Say, ancien ministre des finances, vient de partir pour Pau, où il est appelé par la maladie d'un de ses parents. On pense que l'absence de M. Léon Say sera d'assez longue durée.

On lit dans le Globe :

En recevant le conseil municipal de Paris, lequel a repris cette année la tradition des visites aux grands pouvoirs publics, M. Gambetta se serait exprimé à peu près en ces termes: « Je rends volontiers hommage aux services que le conseil municipal a rendus à la ville de Paris: on a pu reconnaître depuis huit ans, à l'encontre de ce qui avait été dit, que les Parisiens étaient capables de s'administrer eux-mêmes; seulement, aujourd'hui que nous avons pu fonder la République au prix des efforts que l'on sait, il est nécessaire que les corps constitués se renferment exactement dans la limite de leurs attributions.

Bourse de Paris

Cours du 6 Janvier.

Rente 3 p. %	81.70
— 3 p. % amortissable	83.55
— 4 1/2 p. %	112.75
— 5 p. %	116.50

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 5 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.200	3.230
Crédit foncier	1.134 25	1.120
Orléans-Actions	1.130	1.125
Orléans-Obligations	385	385
Suez	738	741 25
Italien 5 %	82	82 20

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Il vient de paraître à la librairie Bray et Bréaux, un drame en 4 actes et en vers, *Roland*, par M. l'abbé Calmon, professeur de seconde au petit séminaire de Montfaucon-du-Lot. Après avoir entendu et applaudi cette pièce jouée par les élèves du petit séminaire, le 19 août 1878, nous sommes heureux de constater qu'une lecture lente et réfléchie, loin d'affaiblir notre première impression, fait, au contraire, ressortir les beautés de détail que tout le monde avait admirées dans une rapide et saisissante représentation.

Le drame se résume en 4 idées principales, se déroulant d'une manière simple, avec un intérêt qui va toujours croissant jusqu'à la mort du héros. C'est d'abord la querelle de Roland et de Ganelon, se disputant la palme du courage; puis la trahison de Ganelon, qui chargé de porter au roi des maures, Marsile, les conditions de la paix, indique au prince barbare le moyen de perdre les français et surtout Roland, dans la vallée de Roncevaux; vient ensuite le courage indomptable de Roland luttant avec son arrière-garde contre l'armée entière des infidèles; et enfin sa mort glorieuse sur le champ de bataille.

Ces 4 tableaux sont développés dans des vers d'une coupe hardie, exprimant de nobles pensées et surtout de généreux sentiments. Il y a deux cordes qui vibrent sans cesse dans le cours de l'action: l'amour de la France, l'amour de l'Eglise.

Le *Limousin et Quercy* louant la bonté de l'ouvrage disait « qu'il renferme plusieurs scènes d'une beauté supérieure, et du plus grand effet dramatique. » Cet éloge bien mérité, les applaudissements unanimes qui accueillirent *Roland* sur le petit théâtre de Montfaucon, auraient dû décider l'auteur à livrer plus tôt son œuvre à l'impression. Mais M. l'abbé Calmon, comme tous les vrais talents, est modeste, il s'ignore lui-même. Il a fallu les prières et les instances de ses amis pour l'amener à donner au public une pièce qu'il avait si bien réussie. Aujourd'hui il ne doit plus regretter sa *hardiesse*. Une haute et savante appréciation vient de lever tous ses scrupules: Monseigneur l'archevêque d'Alby, qui présidait, à côté de Monseigneur l'évêque de Cahors, la distribution des prix où fut joué le drame dont nous parlons, écrit au jeune et intelligent professeur: « Dieu vous a bien inspiré quand vous avez composé votre admirable *Roland*. La lecture de cette pièce fera plus que plaisir à vos lecteurs, elle leur fera du bien. »

J. C. Ancien professeur de seconde.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE

DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 400 MILLIONS DE FRANCS.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

le Samedi 10 Janvier 1880

1,200,000 Obligations

DE LA

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

DE FRANCE

OBLIGATIONS DE 1,000 FRANCS

Emises à 480 francs

Produisant 15 francs d'intérêt annuel, payables les 10 février, 10 mai, 10 août et 10 novembre.

Tous les titres seront remboursés à MILLE francs conformément au tableau d'amortissement.

6 tirages par an auxquels concourront tous les titres

Le 1^{er} tirage aura lieu le 10 mars 1880

et le premier remboursement le 10 avril suivant, et ainsi de suite tous les deux mois.

Le Prix d'Emission est payable:

- 20 francs en souscrivant le 10 janvier 1880.
- 40 — à la délivrance des titres.
- 40 — le 10 juillet 1880.
- 40 — le 10 janvier 1881.
- 40 — le 10 juillet 1881.
- 40 — le 10 janvier 1882.
- 40 — le 10 juillet 1882.
- 40 — le 10 janvier 1883.
- 40 — le 10 juillet 1883.
- 40 — le 10 janvier 1884.
- 40 — le 10 juillet 1884.
- 60 — le 10 janvier 1885.

480 francs avec faculté d'anticipation partielle ou totale après la répartition.

Les titres provisoires

libérés de 60 fr., seront au porteur.

Les obligations définitives sont au porteur ou nominatives, au choix des souscripteurs.

Les titres définitifs seront munis de coupons trimestriels de 3 fr. 75 aux échéances des 10 février, 10 mai, 10 août et 10 novembre. Les coupons ainsi que le capital des titres remboursés, seront payés aux Caisses des Etablissements ci-après désignés.

ON SOUSCRIT à PARIS:

- Au siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix;
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, et à ses Caisses succursales;
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants;
- Au Crédit Lyonnais et bureaux de quartier;
- A la Société générale et bureaux de quartier;
- A la Société Financière de Paris;
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas;
- A la Banque d'escompte de Paris;

DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER: A toutes les Agences et succursales desdites Sociétés

Les Souscriptions d'unités sont irréductibles.

Répartition aussitôt après le 10 janvier 1880.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance, en envoyant 20 francs par obligation souscrite

L'admission à la cote officielle sera demandée.

Crédit Foncier de France

Diminution du taux de l'intérêt des prêts et suppression de la Commission.

Avis au Public.

Le public est informé que le Crédit Foncier de France a décidé la suppression de la commission de 0,60 0/0 perçue jusqu'à ce jour sur le montant des prêts par la loi consentis et la diminution du taux de l'intérêt de ces prêts de la manière suivante :

1° Prêts hypothécaires à long termes avec ou sans amortissement.

L'intérêt de ces prêts est réduit à 4,45 0/0 sans commission.

En conséquence l'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement à payer par l'emprunteur ne sera plus que de 4,80 0/0 pour un prêt de 60 années et de 5 0/0 pour un prêt de 50 ans, etc.

Ces prêts sont consentis pour une durée variant entre 10 et 60 ans au choix de l'emprunteur.

Ce dernier peut toujours se libérer par anticipation.

Remarque importante. Les débiteurs hypothécaires anciens ont la faculté de demander à bénéficier de la réduction du taux de l'intérêt et de la suppression de la commission de 0,60 0/0. Il sera fait droit à leurs demandes au fur et à mesure des versements effectués par les souscripteurs du dernier emprunt et en suivant l'ordre d'inscrip-

tion desdites demandes.

2° Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement :

L'intérêt de ces prêts est fixé à 4,45 0/0 sans commission.

Ces prêts sont consentis par le Crédit Foncier pour une durée de 1 à 5 ans au choix de l'emprunteur.

Ce dernier ne peut se libérer par anticipation.

3° Prêts aux départements aux communes et aux établissements publics.

L'intérêt de ces prêts est fixé à un taux maximum de 4,50 0/0.

S'adresser pour tous renseignements à l'Administration centrale à Paris, rue neuve des Capucines, N° 19 ; et en outre aux notaires.

Vente au pair

de 16,000 Actions de 500 francs.

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE MÉTALLURGIQUE

DU DONETZ

(Russie Méridionale).

Société anonyme Française au capital de 12 millions de fr. DIVISÉ EN 24,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE.

Statuts chez M^e POTIER DE LA BERTHELIERE notaire à Paris.

Siège Social : 67, rue Saint-Lazare, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. FRANÇOIS de NEUFCHATEAU O^x, Inspecteur général des Mines en retraite ; le Marquis DE BRASSIER DE JOCAS, Conseiller général des Basses-Alpes ; de BOUTKOFFSKY, O^x, Conseiller d'Etat russe. H. GOHIERRE, O^x, ancien directeur de Chemin de fer français ; le Vicomte DE GOMBERT, O^x, ancien Préfet. A. PONSARD, O^x, Ingénieur Métallurgiste, Directeur de la Société Générale de Métallurgie ; ISLAVINE, G C^x, Membre du Conseil des Domaines de Russie, Directeur des Chemins de fer du Donetz ; le C^o de POURTALES-GORGIER, C^x, Propriétaire.

VERSEMENTS :

500 Fr. 100 fr. en souscrivant ; 150 fr. à la répartition ; 125 fr. du 15 au 20 mars 1880 ; 125 fr. du 15 au 20 mai 1880. Une bonification de 5 fr. sera accordée aux actions entièrement libérées à la répartition.

Le domaine du Donetz va être exploité sur 5,000 hectares environ : il communique par eau et par chemin de fer, avec le Volga, la mer Noire et la mer d'Azow.

Son charbon représente plus de 60 millions de tonnes ; ses filons de minerais plus de 20 millions de tonnes.

La vente de toute sa production annuelle est assurée par les achats des chemins de fer et du gouvernement. Les calculs font ressortir une évaluation de bénéfice qui dépasserait..... 50 %.

Les demandes seront reçues :

Jeu 8, Vendredi 9 et Samedi 10 Janvier 1880

Au Siège de la Société centrale Métallurgique du

Donetz, à Paris, 67, rue Saint-Lazare.

Et chez tous ses Banquiers et Correspondants.

Dès à présent on peut souscrire par correspondance.

Les coupons à échéance du 15 janvier sont reçus en paiement, ainsi que les valeurs cotées.

L'admission à la Cote sera demandée.

Le Vin Aroud au quinquina au fer et à tous les principes solubles de la viande est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie, l'appauvrissement ou l'altération du sang. Ce vin, d'une saveur exquise, renferme les éléments constitutifs du sang, des muscles et des os. Il convient donc aux convalescents, aux enfants, aux jeunes filles aux vieillards enfin à toutes les personnes d'une constitution languissante, ont affaiblies par le travail, les veilles, les excès de toutes sortes ou la maladie.

Se vend à Paris, chez J. Ferré, successeur de Aroud, 102, rue Richelieu et dans toutes les pharmacies.

GRAINE DE LIN TARIN
Pharmacie, place des Petites-Pères, 9, PARIS
Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie.
Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.
EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FER-BLANC
La boîte : 1 fr. 30
GRANDS DÉMANGEAISONS DU SANG
POMMADE FORTAINE, réputée souveraine, le Pot : 2 fr.
ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon : 5 fr.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

TIRAGES DE JANVIER 1880

Garantie contre le risque de remboursement au pair

Obligations amorties	Dates	Cotées environ à	Seront rembour. à	Perte pour le Porteur	Prix de la garantie simple	Prix de l'abonnement annuel
Domaniales d'Autriches.	2 312	» 300	» 12	» 0 10	c.p.titre	0 20 c.p.titre
Ville de Paris 1871.	40 407	» 396 25	10 75	1 10	»	» 40
Ville de Paris 1874 1/4	10 106 50	» 99 06	7 44	0 05	»	» 20
Ville de Paris 1869.	15 410	» 398 35	11 05	0 35	»	» 70
Omnibus	13 525	» 499	26	» 0 70	»	»
Annuités Orléans-Châl.	15 540	» 500	40	» 0 10	»	» 20

LA BANQUE PARISIENNE, 7, RUE CHAUCHAT, PARIS.

Bureaux auxiliaires A, 41, rue de Rennes. — B, 10, rue Turbigo.

S'oblige à rembourser, au cours moyen du jour du tirage, les titres amortis ou à les remplacer au gré du porteur, par des obligations de même nature non-amorties.

Le porteur d'obligations n'a qu'à déclarer ses numéros en versant ou en envoyant le montant de la garantie.

Par correspondance joindre un timbre pour la réponse.

Lire la Notice dans le Capitaliste.

ROLAND

Drame en 4 actes

par

M. l'abbé Calmon

Professeur au Petit-Séminaire de Montfaucon (Lot)

EN VENTE

A PARIS, BRAY ET RETAUV,

82, rue Bonaparte.

ET CHEZ CRAYSSAC, A CAHORS.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Ancienement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 160 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 48,412,727 fr.

Arrangements payés aux Rentiers..... 133,543,717 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 17,776,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

M. Bénéch, à Cahors ;

Puel, à Figeac ; Lacambre à

Gourdon ; Bap^{le} Planiol, à

Souillac.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

4 FRANCS
Sommaires politiques et financiers — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Ventes, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Échéance des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^{rs} la Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

à M. LAURETTE, Paris.

LA GAZETTE DE PARIS se réunit dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 62, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,

ARTICLES DE VOYAGE.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTEMES

Accessoires, pièces de rechange et fournitures.

Coupe-boutonnères..... 2 fr.



Laines et colons filés. Fils et cotons à tisser. Toiles, Nappes, Serviettes. Tapis et descentes de lit. Nattes et paillassons. Calicots, Toiles à matelas et pailasse. Peignes à tisser. Bougie économique à essence. Couvertures de voyage et Chancelières. Couvertures de

laine et de coton. Tapis d'appartement et passages. Mouchoirs fil de Cholet, couvre-pieds, Indiennes meubles, Molletons, Couverts et Cadis, Gilets flanelle de anté. Blouses, Chemises, Pantalons, Caleçons, Jupons, Tricots, etc., etc.

SEMELES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

Maison LARRIVE,

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES ET CHAUSSURES CAOUTCHOUC

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux Bandes portant le nom : **REDUCIENE-PAIS**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

1 FRANC PAR AN 63,000 Abonnés Le Moniteur 52 NUMÉROS

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 6,500,000 fr.
Abonnements : UN FRANC PAR AN, 47, rue de Londres, Paris.

VINAIGRE DE TOILETTE DE JEAN-VINCENT BULLY

67, Rue Montorgueil, à Paris

Le Vinaigre de Toilette de JEAN-VINCENT BULLY, récompensé aux grandes Expositions en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, a reçu, comme Spécialité, pour l'excellence de sa fabrication, la première Médaille à l'Exposition Universelle de 1878.

Sa supériorité sur toutes les Eaux de Cologne est incontestable et la faveur dont il jouit pour tous les usages de la toilette, il la doit uniquement à ses qualités vraiment exceptionnelles.

EXIGER CETTE CONTRE-ÉTIQUETTE



Voir la Notice jointe au Flacon

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-Audré-des-Arts, 11, à Paris